

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ FEINROHREN S.P.A.

Les propositions contractuelles conclues par nos Agents et Représentants ne sont pas contraignantes pour notre société jusqu'à notre approbation explicite.

Les éventuelles taxes fiscales de transport, pouvant être appliquées pendant la période comprise entre la date de la commande et celle de notre facture seront à la charge du Commettant/Acquéreur.

Si la fourniture se fait avec transformation de matériel appartenant au Commettant, le poids des matériaux que nous prendrons en charge sera celui constaté à l'arrivée dans notre établissement. D'éventuelles contestations pour des différences de poids ne pourront pas impliquer notre société, mais le Commettant/Acquéreur devra les faire valoir exclusivement au transporteur.

La marchandise est vendue départ notre établissement et elle voyage aux risques et périls du Commettant, même si le prix est établi franco destination. Notre société n'est donc pas responsable pour d'éventuelles réclamations sur le manque de poids, ni pour des avaries causées par le transport, la responsabilité est celle des transporteurs auxquels le destinataire devra émettre les réserves appropriées avant de retirer la marchandise.

Nos produits sont testés dans notre établissement et ils sont considérés comme acceptés par le Commettant/Acquéreur dans notre établissement même quand, conformément aux conditions contractuelles, ils sont rendus franco destination.

Les éventuels défauts des matériaux, ou vices cachés que nous ignorons, ainsi que les erreurs et différences dans les dimensions dépassant les tolérances normales de fabrication pouvant être constatés une fois effectuée l'expédition, nous obligeront uniquement à remplacer la marchandise, sans que pour cela le Commettant ait droit à la compensation des dépens et/ou à des dédommagements de n'importe quel genre. Les produits remplacés nous appartiennent et à cet effet ils devront nous être rendus.

Les délais convenus avec les livraisons sont réglementaires, ils dépendent de notre disponibilité par rapport aux temps de fabrication. Dans tous les cas ces délais prendront effet à compter de la date de livraison de la matière première dans notre établissement de la part du Commettant/Acquéreur, si celle-ci n'est pas livrée il sera impossible de donner cours à la préparation du semi-ouvré.

Le retard dans la livraison au Commettant/Acquéreur, s'il dépasse les 30 jours, pourra entraîner seulement l'annulation de la commande, sans droit à aucune compensation des dépens ni à aucun dédommagement. Les cas de force majeure ou cas fortuit pouvant donner lieu à l'arrêt total ou partiel du travail de notre établissement comporteront dans tous les cas la suspension des délais de livraison.

Le paiement de nos factures devra être effectué à l'échéance convenue, selon les modalités concordées. Une fois écoulé le délai convenu, prendront effet sans besoin d'aucun avis ou mise en demeure les intérêts visés au D. Lég. n° 231/2002.

Pour tout litige ou contestation dérivant de la fourniture, le tribunal compétent sera celui du Brescia.

Une copie de la présente confirmation de commande devra être signée pour acceptation et réexpédiée par courriel/fax dans les 24 heures qui suivent la réception. Si on ne reçoit rien, les conditions indiquées dans la confirmation seront cependant considérées comme acceptées.

LU ET ACCEPTÉ

Pour acceptation expresse des clauses 4 (responsabilité unique du transporteur), 6 (produits défectueux/erronés – remplacement), 7 (délais de livraison réglementaires), 9 (tribunal compétent)

LU ET ACCEPTÉ